MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE
– LA DRÔME –
76 RUE DE LA FORÊT
26000 VALENCE
04 75 78 41 90
mediatheque.ladrome.fr

2013 - 2018

Le Plan départemental de lecture publique

ÉDITO

L'accès à l'information est un enjeu : qu'il s'agisse de l'équilibre entre territoires urbains et ruraux ou de la réduction des inégalités sociales, culturelles et géographiques. En ouvrant quatre médiathèques départementales au public et en accompagnant les bibliothèques communales, le Département a affirmé sa volonté de proposer une offre de qualité à tous les Drômois. Avec un réseau de 130 bibliothèques, le territoire drômois est bien équipé : 95% des Drômois sont à moins de 30 minutes d'une médiathèque et à moins de 10 kilomètres d'une bibliothèque.

Dans la Drôme comme dans la plupart des départements français, le réseau de lecture publique est un point fort de l'aménagement durable du territoire : les bibliothèques sont en effet très souvent le principal équipement culturel permanent de la commune, participant pleinement à la qualité et au cadre de vie du territoire.

Aujourd'hui, les enjeux et les nouveaux défis dans le domaine du livre, les évolutions - notamment relatives à l'intercommunalité - la prise en compte du travail accompli pour la structuration du territoire drômois depuis vingt-cinq ans, ont nécessité une nouvelle formalisation de la politique de lecture publique dans la Drôme. Il s'agit de conserver une ambition forte et réaliste pour le développement de la lecture publique sur le territoire et d'accompagner la population dans la diversité de ses pratiques culturelles.

Didier Guillaume
Président du Conseil général de la Drôme
Sénateur de la Drôme

Anne-Marie Rème-Pic
Vice-présidente en charge de la culture et de l'enseignement supérieur

Le nouveau plan de lecture publique a été adopté par l'Assemblée Départementale en octobre 2012. Une étape qui vient valider près de 3 années de travail des agents des cinq médiathèques départementales (Direction culture sport jeunesse). Le plan détermine les axes d'intervention du Département dans la structuration du territoire en matière de lecture publique et la mise en place de nouveaux services, plus en phase avec l'évolution des pratiques du public. Validé, le plan entre désormais dans une nouvelle étape : le dialogue avec les 118 bibliothèques de proximité et le déploiement.

UN NOUVEAU PLAN

DE LECTURE PUBLIQUE POUR :

CONSOLIDER LES FORCES DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE DRÔMOIS :

■ **Un territoire bien doté en équipements structurants :**
4 médiathèques départementales de territoire (Crest, Die, Nyons, Saint-Vallier) et 4 médiathèques de grandes villes : Valence, Romans, Montélimar, Bourg-les-Valence, aujourd'hui toutes gérées par une agglomération.

■ **Un réseau de bibliothèques de proximité dense, animé par un réseau de 1300 bénévoles et 68 salariés :** 118 bibliothèques implantées dans les communes, pratiquement l'ensemble du territoire drômois est couvert ; seules 10 communes de plus de 1 000 habitants sont dépourvues de bibliothèque communale dont certaines sont dans l'attractivité de médiathèques et ne nécessitent pas d'équipement.

■ **Une offre de qualité au public direct dans les 4 sites départementaux implantés sur des territoires ruraux ou semi-ruraux** (Drôme des collines, Drôme provençale, Diois-Vercors et Vallée de la Drôme). Ce choix du Département est conforté par les résultats obtenus : 63,4% des inscrits proviennent de communes autres que les quatre villes-sièges. Grâce au Département, l'arrière-pays est doté d'équipements dignes d'une ville importante (30 000 habitants) offrant les mêmes qualités de prestations.

ET MIEUX ENVISAGER L'AVENIR À TRAVERS TROIS AXES PRINCIPAUX :

1. Mieux répondre aux attentes de la population en positionnant les sites départementaux comme **espaces citoyens d'accès à l'information, lieux de vie et d'échanges.**

2. Améliorer la qualité de l'offre au public en **accompagnant la structuration du territoire** pour développer les complémentarités entre les différents niveaux de collectivité

3. Développer de nouveaux services pour **améliorer la qualité des bibliothèques** sur tout le territoire drômois et **renforcer l'égalité territoriale d'accès à la culture et à l'information**.

MISSIONS ET PRESTATIONS DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMEN T

La Médiathèque Départementale de la Drôme est le service de lecture publique du Conseil Général.

Outil d'aménagement culturel du territoire, elle met en œuvre la politique de développement de la lecture du Conseil général et structure le réseau de lecture publique dans le département en vue d'assurer aux citoyens de tous âges et de toutes conditions l'accès à la lecture et à la documentation sous toutes ses formes.
Elle favorise la coopération entre tous les types de bibliothèques du département et collabore avec tout partenaire concerné par la promotion du livre, de la lecture, de la documentation et de l'action culturelle.

CONSEIL AUX ÉLUS

La direction de la médiathèque et l'équipe dans son ensemble sont forces de proposition, d'analyse, d'expertise en matière de lecture publique et de conseil pour les élus des collectivités :

- conseillers généraux pour l'aménagement du territoire,
- maires et adjoints pour la création de bibliothèques communales et toute action de lecture sur le terrain.
- présidents de communautés de communes et d'agglomération et leurs services.

MIEUX RÉPONDRE

AUX ATTENTES DE LA POPULATION

Compte tenu de l'évolution des pratiques culturelles et notamment de la montée en puissance de la culture de l'écran, les médiathèques départementales ouvertes au public sont appelées à évoluer dans trois directions :

- **L'accueil de l'usager sur place** : la bibliothèque est de plus en plus appelée à être un espace de convivialité et de lien social, un lieu public où l'on se sent comme chez soi et où l'on peut échanger avec d'autres personnes de manière informelle. Cette dimension met en exergue l'accueil et les services, notamment les animations, davantage que les collections.
- **L'offre de services à distance** : la proposition de contenus dématérialisés devient un complément indispensable aux contenus sur supports physiques. Le public, notamment les jeunes adultes et les adolescents, est de moins en moins attaché aux livres, cds, dvds… mais attiré par la mise à disposition en ligne, accessible depuis son domicile, de produits culturels (musique, films, presse) ou d'auto-formation. La médiathèque départementale accompagnera cette évolution majeure des pratiques, en offrant gratuitement aux Drômois inscrits en bibliothèque une offre légale et de qualité.
- **Le développement d'une approche transversale de la lecture publique**, associant les différentes politiques et compétences obligatoires du Département afin de **favoriser l'accès à la lecture de publics spécifiques** (personnes âgées, personnes handicapées, petite enfance, collégiens, personnes en difficulté sociale…).

Ces évolutions sont à conduire en priorité dans les médiathèques départementales ouvertes au public, afin de générer, à terme, un effet d'entraînement sur les bibliothèques du réseau.

N TALE DE LA DRÔME

AIDE AUX COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS

en matière de lecture publique : service d'équilibre pour l'accès du public à la lecture et de conseil technique.

- conseil et expertise pour la construction, l'aménagement, l'informatisation,
- aide financière pour la construction, le mobilier, l'informatique dans le cadre des règlements départementaux.
- formation des bibliothécaires bénévoles et salariés
- prêt de collections de documents régulièrement renouvelés dans les bibliothèques communales, navettes de réservation
- proposition d'animations, accompagnement et participation aux animations et à toute action culturelle favorisant le développement de la lecture.
- proposition d'outils d'animation aux bibliothèques communales.

OUVERTURE AU PUBLIC DES MÉDIATHÈQUES DÉPARTEMENTALES

Service d'intervention directe auprès du public Diois-Vercors à Die, Drôme des collines à Saint-Vallier, Drôme provençale à Nyons, Vallée de la Drôme à Crest.

- accueil du public : consultation sur place et prêt de documents multisupports
- accueil de classes, de groupes constitués
- médiation, formation et accompagnement des publics
- animations, expositions.

AMÉLIORER

LA QUALITÉ DE L'OFFRE AU PUBLIC PAR UNE COORDINATION RENFORCÉE SUR LE TERRITOIRE

L'amélioration de la qualité et du dynamisme des bibliothèques existantes passe notamment par le **développement de médiathèques de bassin de vie**. Des médiathèques mieux dimensionnées et portées par l'intercommunalité pourraient en effet impulser une dynamique de proximité avec les bibliothèques de la communauté de communes. Cette évolution permettrait d'améliorer la qualité de l'offre au public, par la mise à disposition de moyens qu'une commune seule ne peut pas toujours réaliser : personnel qualifié itinérant, mise en réseau informatique, organisation d'animations conjointes…

La médiathèque de bassin de vie serait le relais de l'action de la médiathèque départementale : elle assurerait la circulation dans les autres communes des documents prêtés par le Département et jouerait un rôle de soutien aux bibliothèques communales du secteur. La médiathèque départementale quant à elle soutiendrait les bibliothèques intercommunales dans leur rôle et veillerait à l'équilibre des moyens sur le territoire drômois.

Parallèlement, les médiathèques d'agglomération pourraient jouer sur leur territoire un rôle semblable à celui des médiathèques départementales, notamment pour la desserte en documents ou l'organisation d'animations…

Les partenariats entre médiathèque départementale et médiathèque d'agglomération ou de bassin de vie seraient formalisés par des conventions.

La médiathèque départementale veillera ainsi à impulser cette nouvelle organisation, en concertation avec les agglomérations, les intercommunalités et les communes, pour une meilleure harmonisation des moyens mis en œuvre par l'ensemble des acteurs.

RÉPARTITION DES MISSIONS ENTRE LES MÉDIATHÈQUES DE TERRITOIRE ET LES MÉDIATHÈQUES DE BASSIN DE VIE

	MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE (services communs à Valence)	**MÉDIATHÈQUE DE TERRITOIRE** (départementale à St-Vallier, Crest, Nyons, Die ou d'agglomération à Valence, Romans, Montélimar)	**MÉDIATHÈQUE DE BASSIN DE VIE** (communauté de communes)
Conseils aux élus	Sur l'ensemble du département	Sur sa zone de desserte	
Conseils techniques aux bibliothécaires	Soutien à la médiathèque de territoire ou de bassin de vie dans son rôle de conseil	Conseil aux bibliothèques communales du territoire + accompagnement des médiathèques de bassin de vie	Premier niveau de conseil aux bibliothèques communales
Desserte en documents		Desserte des bibliothèques communales et/ou des médiathèques de bassin de vie	Desserte partielle ou complète des bibliothèques communales
Formation	Accessible à toutes les bibliothèques	Contribution au programme départemental	Formations «à la carte» dans les bibliothèques communales
Animations	Programme élaboré avec les médiathèques de territoire Prêt d'outils à toutes les bibliothèques	Programme sur le territoire	Organisation et coordination dans le réseau Prêt des outils aux bibliothèques
Informatique documentaire	Aide pour la mise en réseau des médiathèques de territoire et de bassin de vie	Mise en réseau de l'agglomération	Mise en réseau intercommunal
Ressources électroniques	Rôle de veille, propositions à l'échelle départementale	Proposition de ressources à l'ensemble du territoire	Relais de la médiathèque de territoire

MÉDIATHÈQUE ET TERRITOIRE

1er NIVEAU	2è NIVEAU	3è NIVEAU
MÉDIATHÈQUES DE TERRITOIRE	**MÉDIATHÈQUES DE BASSIN DE VIE**	**BIBLIOTHÈQUES DE PROXIMITÉ**
■ Relevant de la compétence des agglomérations ou du Département	■ Relevant de la compétence des communautés de communes	■ Relevant de la compétence des communes (ou communautés de communes selon le périmètre)
■ Constituant des pôles de référence et d'attractivité sur un large secteur	■ Constituant des pôles de référence et d'attractivité sur un bassin de vie rural ou urbain	■ Constituant des pôles d'intérêt local

DONT LES MISSIONS SE DÉCLINENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

En tant que pôle culturel du territoire

- offre documentaire multi-supports et dématérialisée
- coordination et impulsion de services aux publics et d'actions culturelles sur le territoire

En tant que pôle de services pour les professionnels et bénévoles des bibliothèques du territoire

- centre-ressources, catalogue en ligne, centre de documentation professionnelle, outils d'animation, portail documentaire, formation, accès internet libre
- point d'appui pour les bibliothèques d'un territoire : échanges de documents, conseils…

En tant que pôle de conseil et d'expertise pour les élus

En tant que pôle culturel de la commune et du bassin de vie

- offre documentaire multi-supports et dématérialisée
- coordination et impulsion de services aux publics et d'actions culturelles sur le bassin de vie

En tant que pôle de services pour les professionnels et bénévoles des bibliothèques du bassin de vie

- catalogue collectif en ligne, centre de documentation professionnelle, outils
- relais pour l'action de la médiathèque de territoire sur le bassin de vie

En tant que bibliothèque d'intérêt local

- offre documentaire en livres et accès Internet
- partenariat avec les établissements scolaires et structures d'accueil publics spécifiques

En tant que point lecture là où une bibliothèque n'est pas viable

- offre documentaire ciblée pour un public spécifique (ex : club 3è âge)
- actions culturelles en fonction du public spécifique desservi

DÉVELOPPER

DE NOUVEAUX SERVICES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DES BIBLIOTHÈQUES

L'ensemble de la Drôme est bien maillé en bibliothèques de proximité. Au niveau communal, l'enjeu est donc plus d'accompagner la qualité de l'offre proposée à la population que l'ouverture de nouveaux équipements.

La qualité de l'offre repose notamment sur la variété des services offerts et la disponibilité du service, son amplitude horaire, la pertinence du fonds d'ouvrages mis à disposition, le professionnalisme de l'accueil et des conseils dispensés...

L'offre de service de la médiathèque départementale sera renforcée auprès des équipements communaux présentant un potentiel de développement, afin d'en renforcer la qualité :

- accompagner les bibliothèques d'une manière plus personnalisée
- renforcer le conseil et la formation
- inciter au développement d'actions d'animation, de mise en réseau
- proposer des ressources en ligne
- généraliser les échanges de documents à la médiathèque, pour permettre un plus large choix

Actuellement, la Médiathèque Départementale propose le même type de services à toutes les bibliothèques du réseau (excepté pour le prêt de CD). Pourtant, toutes n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes ambitions. Il est donc proposé de structurer le niveau d'intervention de la médiathèque départementale en référence à la grille nationale ci-dessous qui permet d'évaluer un réseau départemental de lecture publique :

catégories	**NIVEAU 1**	**NIVEAU 2**	**NIVEAU 3**	**NIVEAU 4**	**NIVEAU 5**
surface du local réservé à usage de bibliothèque	0,07 m²/hab. minimum 100 m²	0,04 m²/hab. minimum 50 m²	minimum 25 m²		
crédits d'acquisitions tous documents	2€ /hab.	1€ /hab.	0,5€ /hab.		
horaires d'ouverture	12h hebdomadaire	8h hebdomadaire	4h hebdomadaire		
personnel	1 agent cat. B / 5000 hab. ou 1 salarié qualifié / 2000 hab.	1 salarié qualifié	1 bénévole qualifié	au moins 2 critères du niveau 3 sont respectés.	moins de 2 critères du niveau 3 sont respectés.

CALIBRAGE DES SERVICES
À PROPOSER AUX BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU

SERVICES MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE	Bibliothèques NIVEAU 1	Bibliothèques NIVEAU 2	Bibliothèques NIVEAU 3	Points lecture NIVEAU 4	Dépôts NIVEAU 5
PRÊT DE DOCUMENTS					
PRÊT DE LIVRES	2 échanges annuels + 3 échanges intermédiaires (maxi 100 documents)			1 échange annuel + 2 échanges intermédiaires (maxi 100 documents)	Prêt à la carte [1]
RÉSERVATIONS DE LIVRES	quota tranche 3		quota tranche 2	quota tranche 1	réservations ponctuelles
PRÊT DE CD	2 échanges annuels + 3 échanges intermédiaires (maxi 100 documents)		Sous conditions [2] : 2 échanges annuels + 3 échanges intermédiaires (maxi 100 documents)		
RÉSERVATIONS DE CD	■	■	éventuellement [3]		
FORMATIONS					
PROGRAMME ANNUEL DE FORMATION	■	■	■	■	■
ANIMATIONS					
PRÊT D'OUTILS D'ANIMATION	Prêt de 7 outils/an maxi		Prêt de 4 outils/an maxi		Prêt de 2 outils par an maxi
ORGANISATION D'ANIMATIONS DANS LES BIB. COMMUNALES	Proposition d'animations				
CONSEIL AUX ÉLUS (TOUTES COMMUNES)					
CRÉATION, AGRANDISSEMENT	■	■	■	■	■
CONSEILS AUX BIBLIOTHÉCAIRES					
DIAGNOSTIC, CONSEILS PROJET	■	■	■	■	■
AMÉNAGEMENT, MOBILIER	■	■	■	Éventuellement [4]	
INFORMATISATION (SUIVI DE PROJET ET FORMATION)	■	■	Si salarié [5]		
BIBLIOTHÉCONOMIE (DÉSHERBAGE, ÉQUILIBRAGE DE FONDS…)	■	■	■	Éventuellement [4]	

[1] A la médiathèque. Même fonctionnement que les prêts aux collectivités. / [2] Prêt de CD aux BC niveaux 1 et 2 en examinant le critère superficie au cas par cas ; des BC niveau 3 peuvent donc être concernées. A voir également au cas par cas en fonction des projets de la bibliothèque et de l'importance du public desservi. / [3] Pour les médiathèques niveau 3. / [4] Si projet. / [5] Quotité de temps de travail selon les critères grille DLL/ADBDP.

DÉVELOPPER

Pour s'assurer de la qualité du service proposé et du succès de la bibliothèque auprès des habitants, la médiathèque départementale préconise qu'un certain nombre de critères soient réunis, en fonction de la taille de la commune. Ce «**minimum recommandé pour faire fonctionner la bibliothèque communale**» est synthétisé dans le tableau suivant.
Il sert de base de discussion lors de l'accompagnement réalisé par la médiathèque départementale auprès des collectivités qui ont un projet de bibliothèque.

TAILLE DE LA COMMUNE	SURFACE (m^2 par habitant)	HEURES D'OUVERTURE HEBDOMADAIRE AU TOUT PUBLIC	PERSONNEL	BUDGET D'ACHAT DE LIVRES/AN
moins 800 habitants	0,04 m^2 avec un minimum de 50 m^2	4 heures	4 bénévoles formés	1,00 €/habitant
800 à 1 500 hab.	0,04 m^2 avec un minimum de 70 m^2	6 heures	6 bénévoles formés	1,00 €/habitant
1 500 à 2 000 hab.	0,07 m^2 avec un minimum de 100 m^2	8 heures	1 catégorie C agent (qualifié) du patrimoine et 5 bénévoles formés	1,50 €/habitant
2 000 à 3 500 habitants	0,07 m^2	10 heures	2 agents de la filière culturelle à mi-temps dont ■ 1 catégorie B assistant (qualifié) de conservation ■ 1 catégorie C agent (qualifié) du patrimoine ou 1 agent de la filière culturelle à plein temps et 5 bénévoles formés	2,00 €/habitant
3 500 à 5 000 habitants	0,07 m^2	12 heures	2 agents de la filière culturelle à plein temps dont ■ 1 catégorie B assistant (qualifié) de conservation ■ 1 catégorie C agent (qualifié) du patrimoine ■ 5 bénévoles formés	2,00 €/habitant
5 000 à 8 000 habitants	0,07 m2	15 heures	3 à 4 agents de la filière culturelle à plein temps dont : ■ 1 ou 2 catégorie B assistant (qualifié) de conservation ■ 1 ou 2 catégorie C agent (qualifié) du patrimoine ■ des bénévoles formés	2,00 €/habitant
8 000 à 10 000 habitants	0,07 m2	18 heures	4 à 5 agents de la filière culturelle dont : ■ 1 catégorie A bibliothécaire ■ 1 ou 2 catégorie B assistant (qualifié) de conservation ■ 1 ou 2 catégorie C agent (qualifié) du patrimoine ■ des bénévoles formés (éventuellement)	2,50 €/habitant
10 000 habitants	0,07 m2	20 heures	5 à 6 agents de la filière culturelle, dont : ■ 1 catégorie A bibliothécaire ■ 2 catégorie B assistants (qualifiés) de conservation ■ 2 ou 3 catégorie C agents (qualifiés) du patrimoine	2,50 €/habitant

© Document édité par la Médiathèque Départementale de la Drôme - juin 2013 - photos sxc.hu, Conseil Général de la Drôme - www.anneburtincreation.fr